

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AFPI Champagne-Ardenne

Sauf dispositions contraires nos prestations sont réalisées aux conditions générales suivantes

Article 1.

Les conditions générales ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une action de formation professionnelle continue entrant dans le champ d'application de l'article L900-2 du code du travail ou de toute autre prestation annexe.

Article 2.

Au plan légal et réglementaire, notre SAS, dénommée Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne est déclarée pour son activité de formation professionnelle continue sous le numéro : 21 08 003 35 08 auprès du Préfet de la Région Grand Est.

Dans ce cadre et dans les limites légales, les entreprises concernées peuvent imputer les dépenses de formation engagées auprès d'Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sur le montant de leur participation à la formation professionnelle continue.

Article 3.

Les formations dispensées par Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sont réalisées conformément à la commande du client. Le contenu du stage ainsi que toutes les conditions particulières sont détaillés préalablement dans la proposition remise à l'entreprise, à l'institution ou au demandeur individuel.

Article 4.

Avant le début de la formation, le dossier de formation (convocation déterminant les dates, horaires et lieu) est communiqué au client à charge pour lui, le cas échéant, d'en informer le(s) participant(s).

L'horaire de fin de la journée de certification (test CACES, Certification soudage...) peut varier (en fonction de la durée de l'examen et du nombre de candidats) et entraîner un éventuel départ anticipé du (des) stagiaire(s).

Article 5.

Au terme de la formation, Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne émet un certificat de réalisation. Celui-ci parvient directement au client et/ou au financeur.

Article 6.

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à une formation est limité. Les demandes d'inscription sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Une liste d'attente de quelques places est constituée.

Article 7.

Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation ou de modifier le lieu de son déroulement pour des raisons d'intérêt pédagogique ou de force majeure, notamment en cas de nombre insuffisant de participants

Article 8.

Sauf stipulations particulières, nos factures sont payables à 30 jours date de facture. Le prix contractuel convenu dans la proposition est exprimé hors taxe, il est majoré de la T.V.A. au taux en vigueur. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, égales à 3 fois le taux légal auxquelles s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40 €, sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Article 9.

En cas de litige et après échec d'une solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège d'Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne

Article 10.

Financement Formation :

Dans le cadre d'un financement par un Opérateur de Compétences, le client doit réaliser une demande de gestion de financement avant la date de démarrage de la ou des formations. En cas de non réception de l'accord de prise en charge à la date de début de formation, Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne facturera au client la totalité du coût de la formation.

Absentéisme :

Formation individualisée : toute absence prévisionnelle devra être signalée au moins 15 jours ouvrés à l'avance par écrit (mail) afin de déterminer une date de report ; dans le cas contraire, une facturation sera établie au client.

Formation inter-entreprises (collectif) : l'absence, qu'elle soit prévue ou non, à une séance ne pourra faire l'objet d'un report. Une réduction tarifaire ne pourra donc avoir lieu. Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne établira une facture au client.

Annulation, résiliation anticipée, suspension

Toute inscription annulée ou reportée à la demande du client devra l'être au moins 15 jours ouvrés avant la date de début du stage. Passé cette date, une indemnité compensatrice des frais engagés est due à Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sur la base de :

- En cas d'annulation des formations, à l'initiative du client, à moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, une facturation à hauteur de 100% sera réalisée.

- En cas d'annulation de formations en langues étrangères, à l'initiative du client, à moins de 48 h avant le début de l'action de formation, une facturation à hauteur de 100% sera réalisée.

Périodicité facturation :

Durée de formation < à 30 jours : facturation en fin de formation

Durée de formation > à 30 jours : facturation mensuelle

Article 11.

L'acceptation expresse ou implicite de la proposition valant convention de formation par le client vaut automatiquement acceptation des présentes conditions générales. Par ailleurs, aucune clause de conditions générales du client ne pourra être opposée à Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sauf si elle ne l'a pas expressément acceptée.

Article 12.

Les dates de formation indiquées dans les propositions ont une durée de validité de 2 semaines. Sans acceptation du client dans ce délai les options seront levées.

Article 13.

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont placés sous l'autorité du Directeur de SAS AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE et sont tenus de respecter le règlement intérieur et les horaires.

SAS AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à fournir à l'entreprise les états de présence pour chaque stagiaire.

Article 14.

Les formations en E-learning sont des formations délivrées par une plate-forme LMS (Learning Management System) et accessibles à distance via Internet.

Pour toute formation en E-learning, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE consent au Client :

- l'ouverture d'un compte d'accès à la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE ou de ses partenaires, au profit de l'utilisateur final (l'utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder aux modules de formation pendant une période définie dans la proposition commerciale à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, période à l'issue de laquelle l'accès sera automatiquement désactivé ;
- le droit d'accéder aux modules de formation achetés par le Client ;
- la possibilité de poser des questions sur n'importe quel point du programme de la formation via une adresse mail dédiée ;
- la faculté pour l'utilisateur d'obtenir une évaluation durant son parcours de formation.

Article 15.

Prérequis technique et test préalable

La plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE est accessible via un navigateur Web (Google Chrome recommandé) et nécessite un débit d'accès Internet suffisant pour visionner des séquences vidéo. Le Client peut effectuer un test préalable avant d'acheter sa formation via le lien <https://call.easi-training.fr/checkconfig.html> afin de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. En cas de problème de connexion le SAV Digital de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE pourra tenter de trouver /proposer une solution.

Article 16.

Accès à la plateforme LMS

Pour toute inscription, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE transmet par e-mail à l'utilisateur un code d'accès aux modules de formation choisie par le Client.

L'utilisateur doit pouvoir consulter sa messagerie électronique sans restriction de filtrage (Mailinblack, ...).

Pour un même code utilisateur, un seul accès simultané est autorisé sur la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE.

Sauf dispositions contraires, l'envoi des codes d'accès permettant l'accès aux formations est conditionné à la réception de la proposition commerciale validée ou de l'accord de prise en charge par un OPCO.

Article 17.

Durée de validité des accès

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, les droits d'utilisation des modules accessibles sur la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE sont concédés pour :

- Toute la durée de la formation en cas de formation Hybride ou 100 % présentielle utilisant des ressources digitales.
- Une durée de 6 ou 12 mois pour les formations en langues étrangères
- Une durée définie par accord stipulé dans la proposition commerciale
- Un seul et unique Utilisateur.

Article 18.

Droit d'usage de l'utilisateur

Les codes d'accès d'un Utilisateur à la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE sont nominatifs et strictement personnels. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus, donnés ou partagés.

Le Client se porte garant auprès de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le Client informera sans délai l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de la perte ou du vol des codes d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des codes d'accès, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Article 19.

Caractéristiques des modules de formation en ligne

Sauf conditions particulières express, chaque module de formation est disponible en langue française et fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée dans le Catalogue E-learning de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE.

La durée des modules de formation est donnée à titre indicatif.

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE se réserve le droit de modifier librement ses modules de formation E-learning sans que ces modifications ne puissent ouvrir droit à indemnité au profit du Client.

Article 20.

Engagements de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation des modules, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées au prestataire d'hébergement de la plateforme ou aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de tout dysfonctionnement technique dans les meilleurs délais.

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE ne peut être tenu responsable d'une défaillance technique du prestataire d'hébergement de la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. D'autre part, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

En cas d'interruption de service pour des raisons de maintenance, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE prolongera l'accès aux formations au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas d'indisponibilité du service, le prolongement de la durée d'accès est le seul engagement de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. En conséquence, le Client renonce à réclamer toute indemnité, dommage ou intérêt à l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE consécutif à une interruption du service.

Article 21.

Assistance technique

Pour tout dysfonctionnement ou problème lié à l'utilisation de la plateforme LMS, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE met à la disposition de l'utilisateur une assistance technique accessible pendant toute la durée de la formation par e-mail. L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à répondre aux questions des participants concernant l'usage ou d'éventuels dysfonctionnements de la plate-forme LMS sous 48 heures du lundi au vendredi hors jours férié

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

AFPI Champagne-Ardenne

Sauf dispositions contraires nos prestations sont réalisées aux conditions générales suivantes

Article 1.

Les conditions générales ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une action de formation professionnelle continue entrant dans le champ d'application de l'article L900-2 du code du travail ou de toute autre prestation annexe.

Article 2.

Au plan légal et réglementaire, notre SAS, dénommée Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne est déclarée pour son activité de formation professionnelle continue sous le numéro : 21 08 003 35 08 auprès du Préfet de la Région Grand Est.

Dans ce cadre et dans les limites légales, les entreprises concernées peuvent imputer les dépenses de formation engagées auprès d'Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sur le montant de leur participation à la formation professionnelle continue.

Article 3.

Les formations dispensées par Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sont réalisées conformément à la commande du client. Le contenu du stage ainsi que toutes les conditions particulières sont détaillés préalablement dans la proposition remise à l'entreprise, à l'institution ou au demandeur individuel.

Article 4.

Avant le début de la formation, le dossier de formation (convocation déterminant les dates, horaires et lieu) est communiqué au client à charge pour lui, le cas échéant, d'en informer le(s) participant(s).

L'horaire de fin de la journée de certification (test CACES, Certification soudage...) peut varier (en fonction de la durée de l'examen et du nombre de candidats) et entraîner un éventuel départ anticipé du (des) stagiaire(s).

Article 5.

Au terme de la formation, Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne émet un certificat de réalisation. Celui-ci parvient directement au client et/ou au financeur.

Article 6.

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à une formation est limité. Les demandes d'inscription sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Une liste d'attente de quelques places est constituée.

Article 7.

Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation ou de modifier le lieu de son déroulement pour des raisons d'intérêt pédagogique ou de force majeure, notamment en cas de nombre insuffisant de participants

Article 8.

Sauf stipulations particulières, nos factures sont payables à 30 jours date de facture. Le prix contractuel convenu dans la proposition est exprimé hors taxe, il est majoré de la T.V.A. au taux en vigueur. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, les pénalités de retards, égales à 3 fois le taux légal auxquelles s'ajoute une indemnité forfaitaire de 40 €, sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Article 9.

En cas de litige et après échec d'une solution amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège d'Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne

Article 10.

Financement Formation :

Dans le cadre d'un financement par un Opérateur de Compétences, le client doit réaliser une demande de gestion de financement avant la date de démarrage de la ou des formations. En cas de non réception de l'accord de prise en charge à la date de début de formation, Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne facturera au client la totalité du coût de la formation.

Absentéisme :

Formation individualisée : toute absence prévisionnelle devra être signalée au moins 15 jours ouvrés à l'avance par écrit (mail) afin de déterminer une date de report ; dans le cas contraire, une facturation sera établie au client.

Formation inter-entreprises (collectif) : l'absence, qu'elle soit prévue ou non, à une séance ne pourra faire l'objet d'un report. Une réduction tarifaire ne pourra donc avoir lieu. Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne établira une facture au client.

Annulation, résiliation anticipée, suspension

Toute inscription annulée ou reportée à la demande du client devra l'être au moins 15 jours ouvrés avant la date de début du stage. Passé cette date, une indemnité compensatrice des frais engagés est due à Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sur la base de :

- En cas d'annulation des formations, à l'initiative du client, à moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, une facturation à hauteur de 100% sera réalisée.

- En cas d'annulation de formations en langues étrangères, à l'initiative du client, à moins de 48 h avant le début de l'action de formation, une facturation à hauteur de 100% sera réalisée.

Périodicité facturation :

Durée de formation < à 30 jours : facturation en fin de formation

Durée de formation > à 30 jours : facturation mensuelle

Article 11.

L'acceptation expresse ou implicite de la proposition valant convention de formation par le client vaut automatiquement acceptation des présentes conditions générales. Par ailleurs, aucune clause de conditions générales du client ne pourra être opposée à Alliance Formation Pour l'Industrie Champagne Ardenne sauf si elle ne l'a pas expressément acceptée.

Article 12.

Les dates de formation indiquées dans les propositions ont une durée de validité de 2 semaines. Sans acceptation du client dans ce délai les options seront levées.

Article 13.

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont placés sous l'autorité du Directeur de SAS AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE et sont tenus de respecter le règlement intérieur et les horaires.

SAS AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à fournir à l'entreprise les états de présence pour chaque stagiaire.

Article 14.

Les formations en E-learning sont des formations délivrées par une plate-forme LMS (Learning Management System) et accessibles à distance via Internet.

Pour toute formation en E-learning, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE consent au Client :

- l'ouverture d'un compte d'accès à la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE ou de ses partenaires, au profit de l'utilisateur final (l'utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder aux modules de formation pendant une période définie dans la proposition commerciale à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, période à l'issue de laquelle l'accès sera automatiquement désactivé ;
- le droit d'accéder aux modules de formation achetés par le Client ;
- la possibilité de poser des questions sur n'importe quel point du programme de la formation via une adresse mail dédiée ;
- la faculté pour l'utilisateur d'obtenir une évaluation durant son parcours de formation.

Article 15.

Prérequis technique et test préalable

La plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE est accessible via un navigateur Web (Google Chrome recommandé) et nécessite un débit d'accès Internet suffisant pour visionner des séquences vidéo. Le Client peut effectuer un test préalable avant d'acheter sa formation via le lien <https://call.easi-training.fr/checkconfig.html> afin de s'assurer de la compatibilité de son environnement technique avec la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. En cas de problème de connexion le SAV Digital de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE pourra tenter de trouver /proposer une solution.

Article 16.

Accès à la plateforme LMS

Pour toute inscription, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE transmet par e-mail à l'utilisateur un code d'accès aux modules de formation choisie par le Client.

L'utilisateur doit pouvoir consulter sa messagerie électronique sans restriction de filtrage (Mailinblack, ...).

Pour un même code utilisateur, un seul accès simultané est autorisé sur la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE.

Sauf dispositions contraires, l'envoi des codes d'accès permettant l'accès aux formations est conditionné à la réception de la proposition commerciale validée ou de l'accord de prise en charge par un OPCO.

Article 17.

Durée de validité des accès

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE, les droits d'utilisation des modules accessibles sur la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE sont concédés pour :

- Toute la durée de la formation en cas de formation Hybride ou 100 % présentielle utilisant des ressources digitales.
- Une durée de 6 ou 12 mois pour les formations en langues étrangères
- Une durée définie par accord stipulé dans la proposition commerciale
- Un seul et unique Utilisateur.

Article 18.

Droit d'usage de l'utilisateur

Les codes d'accès d'un Utilisateur à la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE sont nominatifs et strictement personnels. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus, donnés ou partagés.

Le Client se porte garant auprès de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès.

Le Client informera sans délai l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de la perte ou du vol des codes d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des codes d'accès, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Article 19.

Caractéristiques des modules de formation en ligne

Sauf conditions particulières express, chaque module de formation est disponible en langue française et fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée dans le Catalogue E-learning de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE.

La durée des modules de formation est donnée à titre indicatif.

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE se réserve le droit de modifier librement ses modules de formation E-learning sans que ces modifications ne puissent ouvrir droit à indemnité au profit du Client.

Article 20.

Engagements de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation des modules, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées au prestataire d'hébergement de la plateforme ou aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE de tout dysfonctionnement technique dans les meilleurs délais.

L'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE ne peut être tenu responsable d'une défaillance technique du prestataire d'hébergement de la plateforme LMS de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. D'autre part, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

En cas d'interruption de service pour des raisons de maintenance, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE prolongera l'accès aux formations au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas d'indisponibilité du service, le prolongement de la durée d'accès est le seul engagement de l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE. En conséquence, le Client renonce à réclamer toute indemnité, dommage ou intérêt à l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE consécutif à une interruption du service.

Article 21.

Assistance technique

Pour tout dysfonctionnement ou problème lié à l'utilisation de la plateforme LMS, l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE met à la disposition de l'utilisateur une assistance technique accessible pendant toute la durée de la formation par e-mail. l'AFPI CHAMPAGNE-ARDENNE s'engage à répondre aux questions des participants concernant l'usage ou d'éventuels dysfonctionnements de la plate-forme LMS sous 48 heures du lundi au vendredi hors jours férié